

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, BENIS Marie- Christine, VAN BUTSELE Claude, BARRAGUE Catherine et Mrs Cyril COTONAT, BURGGRAEVE Marc, DESCATOIRE Régis, ARJO Mathieu.

Excusés : Mrs DUTREY Jordan et BIARD Florian

Mme Catherine PILET est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal du 3 juillet 2026, est approuvé à l'unanimité.

1) Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2004 le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) n'existe plus sur la commune, suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Il s'avère que cette structure est toujours apparente dans la base de l'INSEE et donc chaque année il est demandé à la commune d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) portant sur l'année civile écoulée.

Aussi, il est nécessaire de délibérer sur la dissolution du CCAS de Ladevèze-Rivière afin de mettre à jour la base INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide la dissolution du CCAS de Ladevèze-Rivière, autorise Monsieur le Maire à la signer tout document relatif à ce dossier et le charge de transmettre la présente délibération à l'INSEE.

2) Subvention association Cordes en Gascogne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis quatre ans, à l'initiative de la municipalité de Couloumé-Mondebat et d'un groupe de musiciens nord-américains, le festival "Cordes en Gascogne" se tient, à la fin du mois d'Août, autour de concerts gratuits de musique de chambre dans des lieux favorisant le patrimoine local, participant ainsi à l'animation culturelle du Pays de Pardiac Rivière Basse. Tous les concerts sont ouverts à tous publics et l'entrée est gratuite.

L'association a organisé un concert à l'église Saint Laurent dans le programme de leur festival 2026, le jeudi 3 septembre 2026.

Aussi, afin de soutenir cette initiative, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention pour un montant de 100€ à l'association « Cordes en Gascogne ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'association Cordes en Gascogne pour un montant de 100€ et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

3) Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts (CGI) permettant au Conseil municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur la commune et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

4) Offre de la DGIP en matière d'évaluations cadastrales des logements déjà évalués - présentation

La commission communale des impôts directs (CCID) se réunira le 12 février 2027 à 18h30 afin d'analyser la liste des habitations fournies par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, valide cette présentation et la date choisie.

5) Proposition de vente de la tondeuse Viking de 2015

Il est décidé d'affiner le prix de vente et de mettre ce point à un prochain conseil municipal.

6) Projet travaux Salle des fêtes

Le conseil s'appuie sur le devis réalisé en 2025 par le SIVOM de Miélan-Marcillac d'amélioration énergétique du bâtiment (isolation, chauffage par climatisation réversible, remplacement des luminaires..), voir le traitement des murs bas lié au salpêtre, étudier la question du plafond qui ne sera pas descendu mais voir pour repeindre. Pour l'extérieur, à voir pour rajouter la mise en sécurité et la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie enterré.

L'atelier actuel serait transformé en box de rangement pour les associations et les tables et chaises de la salle des fêtes.

Le local chasse deviendrait l'atelier dans lequel des travaux seront à prévoir notamment le changement des fenêtres, l'isolation, remplacement du chauffage, et une douche pour l'agent technique. Le tracteur et la tondeuse serait mis sous préau, préau qui serait fermé.

Une rencontre avec les agents du SIVOM de Miélan-Marcillac est prévue le 05/10/2026 pour estimer les travaux envisagés.

7) Travaux de rénovation du chemin d'Espalanque et des chemins ruraux

Le conseil réfléchit à la sécurisation du carrefour des chemins de la Carrère Longue/Boutigué/Espalanque.

Réflexion aussi de placer deux feux intelligents au cœur du village pour faire baisser la vitesse.

8) projet de création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium dans les cimetières

Il est prévu une consultation afin de sélectionner un prestataire qualifié pour la conception, la fourniture et l'installation d'un jardin du souvenir intégrant un columbarium modulable sur deux sites distincts :

Site 1 (Cimetière Saint-André) : Livraison, aménagement et pose prévus au 1er semestre 2027.

Site 2 (Cimetière Saint-Laurent) : Livraison, aménagement et pose prévus au 1er semestre 2028.

L'enjeu majeur de ce projet repose sur la modularité de la structure columbarium. L'aménagement initial doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage funéraire tout en permettant des extensions futures simples, économiques et esthétiques au fil des années, sans altérer l'aménagement paysager d'origine. Prévoir aussi la mise en place d'un ossuaire dans chacun des cimetières afin de réaliser les opérations de reprise des concessions dans les deux cimetières.

9)projet de réhabilitation des tableaux

Il est nécessaire d'actualiser le dossier de demande de subvention, comme suit :

Coût de la 1^{ère} tranche : 5095 HT (6114 TTC)

COUT TOTAL	100 %	5095 € HT	6114 € TTC
DRAC	40 %	2038	2445,6
REGION	18 %	917,1	1100,52
DEPARTEMENT	15 %	764,25	917,1
MECENAT	17 %	866,15	1039,38
FONDS PROPRES	10 %	509,5	611,4

10)Validation de l'autorisation d'implantation de la vidéo surveillance à l'aire de collecte des déchets

Il est prévu l'installation d'une vidéo surveillance qui serait mise sous le toit de l'affichage. Deux élus chargés du visionnage ont été désignés.

11)Mise à jour du Plan Commune de Sauvegarde (PCS)

Présentation de la fiche de présentation.

Proposition d'organiser une réunion publique le vendredi 30 octobre à 18h30 avec la réserve citoyenne qui sont 2 bénévoles de la sécurité civile de la Préfecture. Cette réunion se clôturera par un petit apéritif.

12)Repas dansant des seniors

Le repas aura lieu le 17 octobre 2026 à 12h00.

Les invitations vont être distribuées durant la semaine du 5 octobre aux personnes de 62 ans avec une réservation jusqu'au 14 octobre.

13)Retour sur la 1ere phase de nettoyage des toitures des bâtiments communaux

Mr Arjo Mathieu précise que le démoussage de la toiture de la mairie, du préau et du local chasse a été effectué par drone, il est rappelé que le coût de cette tranche : 3 300,00 € TTC (2750 € HT).

14)Retour sur la visite des villes et villages fleuris

Le conseil municipal a décidé de ne pas reconduire cette opération en 2027.

Questions diverses :

- Demande de subvention des Lieutenants de Louvèterie du Gers, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser 100€, une délibération sera prise en ce sens.
- Choix date inauguration de la mairie : il est prévu de réaliser l'inauguration des travaux de la mairie le 16 janvier 2027 à 16h00 et les vœux à 16h30